

Mme le Président: Non, ce que je veux dire, c'est que j'ai entendu les divers arguments aujourd'hui et que je rendrai une décision en fonction de ceux-ci. Si, comme c'est arrivé à l'occasion à la Chambre, quelqu'un possède un document que la présidence n'a pas consulté et sur lequel elle ne peut donc s'appuyer pour rendre sa décision, il faut le transmettre à la présidence. Je suppose que cela représente un argument supplémentaire présenté à la présidence sous forme de document afin qu'elle puisse l'examiner.

Ce que je veux dire, c'est que cette question de privilège ne fera pas l'objet d'une nouvelle discussion demain.

M. TAYLOR—LA CONDUITE DU PREMIER MINISTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Je soulève une nouvelle question de privilège, madame le Président. Lorsqu'un certain nombre de députés en arrivent à une décision au sein d'un comité et que cette décision est annulée par un seul homme, je trouve que cela constitue une atteinte aux privilèges de chacun des députés à la Chambre.

Mme le Président: A l'ordre. Il me paraît évident que le député parle de la même question de privilège. Soulève-t-il une nouvelle question de privilège?

M. Taylor: Oui.

Mme le Président: Je prierais le député d'être plus explicite. Le député dit «un comité» et «un homme»; il me faut des détails.

M. Taylor: Il s'agit d'une nouvelle question de privilège, madame le Président, mais comme entrée en matière je dis que lorsqu'un certain nombre de députés membres d'un comité en arrivent à une décision qu'un seul homme annule par la suite il y a atteinte à mes privilèges de député.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait allusion aux délibérations du comité.

M. Taylor: Non, madame le Président.

Mme le Président: Le député a parlé d'«un comité».

M. Taylor: En voulant dire n'importe lequel.

Mme le Président: Je ne suis pas le raisonnement du député et je crois que c'est le cas de tout le monde. Pourrait-il préciser s'il parle des délibérations en général d'un comité ou s'il fait allusion à une chose bien précise qui s'est produite pendant les délibérations d'un comité.

M. Taylor: Je voudrais parler du comité. Je serai très précis. Je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges de député. Les Canadiens et, si je ne m'abuse, les députés de la Chambre en ont plein le dos de la dictature du premier ministre (M. Trudeau). Je lui demande de démissionner et étant donné qu'il foule aux pieds les privilèges de tous les députés de la Cham-

bre, j'en conclus que c'est également ce que veulent tous les Canadiens.

M. Nielsen: Réglons cela par un référendum.

M. MacEachen: Encore? Ah, non.

M. Taylor: Le premier ministre rend donc notre travail totalement inutile s'il peut annuler une décision adoptée à la majorité par les députés. C'est foncièrement anti-parlementaire. C'est ce qui se passe en Russie et ne devrait pas se produire dans notre pays.

Mme le Président: Le député ne m'a pas convaincu qu'il y a là matière à une question de privilège. Il a fait certaines remarques sur une conduite qu'il désapprouve et il est tout à fait dans son droit de ne pas approuver l'attitude du premier ministre M. Trudeau ou d'un autre député. Mais si le député veut invoquer la question de privilège, il faut qu'il soit très précis dans son argumentation visant à prouver qu'on a porté atteinte à ses privilèges ce qui n'a pas été le cas. Je considère donc qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

TRANSPORTS

Le 4^e rapport du comité permanent des transports—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les réponses auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1451, 1572, 1676 et 1702.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA SÉCURITÉ—LE SERGENT ROBERT HUTCHISON

Question n° 1451—**M. Cossitt:**

1. Le sergent Robert Hutchison fait-il partie des Forces armées canadiennes et, le cas échéant, a) quand s'est-il enrôlé et dans quels services a-t-il travaillé, b) a-t-il été membre de la section de la sécurité et, dans l'affirmative (i) a-t-il occupé ce poste en 1973 (ii) a-t-il reçu son entraînement au camp Borden, entre autres?

2. A-t-il été posté à l'ambassade du Canada à Prague en juillet 1979 et, le cas échéant, a) quand, b) quelle y était sa description de tâches, c) avait-il pour supérieur immédiat le colonel Spencer?